

2 pages

Conditions générales de vente et de livraison de EU Car Import situé à Rietwijkerstraat 36, 1059 XA Amsterdam, Pays-Bas, n° Chambre de Commerce : 81431147, Nr de TVA NL003564823B95

Article 1 – Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres et tous les contrats conclus entre EU Car Import et le client. Par client, il est entendu dans les présentes conditions toute personne qui conclut ou souhaite conclure un contrat avec EU Car Import ou pour qui EU Car Import assure une livraison, un service ou toute autre prestation. Tout accord dérogeant aux présentes conditions générales peut uniquement être convenu par écrit.

Article 2 - Offres et formation du contrat

Toutes les offres et propositions d'EU Car Import s'entendent sans engagement aucun, à défaut de toute autre mention explicite contraire dans l'offre en question.

Lors de l'émission d'une offre, on part du principe que les données communiquées par le client sont correctes et que le client fournit à temps et dans leur totalité les documents et renseignements nécessaires, lesquels sont importants pour la commande ou l'ordre en question.

Un contrat est uniquement formé et lie uniquement EU Car Import, si et dans la mesure où une commande passée ou un ordre donné par le client est confirmé par écrit par EU Car Import au client ou si et dans la mesure où EU Car Import exécute réellement une commande ou un ordre.

Le client accorde à EU Car Import le droit de ne pas accepter des commandes ou des ordres ou de les accepter uniquement après un paiement anticipé.

Article 3 – Livraison

A défaut de toute autre mention contraire, toutes les livraisons sont faites à la charge et aux risques et périls du client. Le délai de livraison renseigné n'est pas un délai fatal mais tient uniquement lieu d'indication approximative. Il sera pris en compte autant que possible. A défaut de toute autre mention explicite contraire dans le contrat, EU Car Import n'est en aucun cas en défaut en cas de dépassement du délai de livraison.

Article 4 – Prix

A défaut de toute autre mention contraire, tous les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors TVA, frais d'envoi ou de transport et n'incluent pas les autres impôts pouvant être réclamés par les pouvoirs publics.

EU Car Import est en droit de répercuter sur le client tous les facteurs qui contribuent à la hausse du prix de revient, comme les prélèvements, les impôts et les majorations imposées par les pouvoirs publics.

Article 5 – Paiement

Le paiement doit être effectué dans le délai de 8 jours indiqués sur les factures. En cas de dépassement dudit délai de paiement, le client est en défaut, sans qu'aucune sommation ou mise en demeure ne soit requise à cet effet. A ce moment, toutes les factures impayées deviennent directement exigibles dans leur totalité. A compter du moment où le défaut est constaté, le client est redevable d'intérêts moratoires, lesquels s'élèvent à 1,5 % par mois.

Si suite au défaut du client, EU Car Import est contrainte de faire appel à un bureau externe en vue de l'encaissement de sa créance, tous les frais en découlant, comme les frais administratifs, les frais judiciaires et extrajudiciaires, dont notamment les frais du dépôt de bilan, sont à la charge du client. Les frais extrajudiciaires s'élèvent au moins à 15 % du montant resté impayé, avec un minimum absolu de 150,00 €.

Le client n'est pas en droit d'appliquer la compensation eu égard aux montants facturés par EU Car Import en vertu du contrat passé entre elle et le client.

Article 5b – Fluctuation de cours

EU Car Import ne prend à sa charge aucune fluctuation de cours lors de l'achat de voiture sur l'ordre de clients. Le cours définitif en fonction duquel le prix de vente final est déterminé, est le cours calculé par ABNAMRO le jour du transfert du paiement vers les Etats-Unis, soit au plus tard 48 heures après réception du paiement de l'acheteur sur le compte bancaire d'EU Car Import. Concrètement, cela signifie que l'acheteur est parfois tenu de payer un supplément ou peut récupérer le trop-perçu.

Article 6 – Réserve de propriété et risques relatifs à la voiture

Jusqu'à la livraison de la voiture au client, le importateur est responsable des éventuels dommages liés au transport subis par ladite voiture. A cet effet, une assurance tous risques a été contractée.

EU Car Import reste le propriétaire des biens livrés au client, jusqu'à ce que le prix convenu pour la voiture ait été payé et les activités réalisées et devant être réalisées pour le client aient été effectuées. La réserve de propriété porte également sur les intérêts et les frais dus.



EU Car Import reste le propriétaire des biens mentionnés dans l'alinéa précédent jusqu'à ce que le client ait satisfait à toutes les obligations du chef du présent contrat et d'autres contrats passés avec EU Car Import. Le client s'engage à n'effectuer aucun acte de disposition eu égard aux biens mentionnée dans l'alinéa 1, par exemple en mettant en gage ou en grevant lesdits biens, de quelque autre manière que ce soit, ou les cédant à des tiers, sauf si le client a à ce moment satisfait à toutes ses obligations vis-à-vis d'EU Car Import.

Article 7 – Garantie

Aucune garantie ne couvre les biens livrés par EU Car Import. EU Car Import garantit la livraison de la voiture conformément à la description faite dans le contrat de vente. EU Car Import ne donne aucune garantie sur la(les) voiture(s) et ne répond pas de ladite(desdites) voiture(s) une fois celle(s)-ci livrée(s) à l'acheteur.

Article 9 – Responsabilité

EU Car Import ne répond pas des dommages subis par le client, sauf si le client est en mesure de prouver qu'il y a lieu de parler de dol ou de faute lourde du côté d'EU Car Import.

EU Car Import décline en tout cas toute responsabilité en cas de dommages, de quelque nature que ce soit, causés ou subis par des biens et services et par les activités y afférentes, lesquels proviennent de tiers. Si cela s'avère possible, EU Car Import transmettra au client les droits l'autorisant à réclamer des dommages-intérêts auprès du tiers concerné.

EU Car Import ne répond en aucun cas des pertes d'exploitation, des dommages dus au délai, des manques à gagner ou des immobilisations, ou de tout autre dommage indirect du client.

EU Car Import est assurée contre les dommages liés au transport. La responsabilité en cas de dommage est expressément limitée au montant qui est versé par cette assurance dans le cas en question. Si et dans la mesure où, pour quelque raison que ce soit, aucune indemnité n'est versée en vertu de cette assurance, la responsabilité en cas de dommage est expressément limitée au montant de la facture hors TVA portant sur la livraison à laquelle le dommage a trait, à tout le moins sur la livraison à laquelle le dommage est lié. Toute autre responsabilité plus ample est expressément exclue.

EU Car Import peut, au nom de l'acheteur, se charger de l'encadrement des activités assurées par des tiers, telles que l'importation, le contrôle, l'apport des adaptations techniques nécessaires et/ou l'intégration d'équipements audio et de navigation. EU Car Import travaille uniquement avec des partenaires de qualité et décline toute responsabilité en cas de dommage, de quelque nature que ce soit, causés ou subis par des biens et services et par les activités y afférentes, lesquels proviennent de tiers.

Article 10 – Force majeure

S'entend par force majeure : toute circonstance indépendante de la volonté d'EU Car Import, laquelle empêche le respect du contrat de manière temporaire ou permanente.

Est en particulier considéré comme un cas de force majeure : grève, incendie, perte des biens en cours d'acheminement, dégâts causés par l'eau, mesures des pouvoirs publics, retard lors de transbordement à l'étranger, guerre, obstacle au transport, obstacle à l'importation, obstacle à l'exportation, défaut de la part de fournisseurs, ainsi que toute autre circonstance entravant EU Car Import dans l'exercice normal de son entreprise.

Dans l'éventualité d'un cas de force majeure, EU Car Import a le droit de suspendre l'exécution du contrat aussi longtemps que le cas de force majeure persiste, voire de résilier le contrat en tout ou en partie, sans qu'EU Car Import ne soit tenue au paiement de dommages-intérêts pour cette raison.

Toute inexécution de la part d'un fournisseur du importateur, quelle qu'en soit la cause, est également considérée comme un cas de force majeure au sens du présent article.

Article 11 – Suspension, résiliation

Si le client ne satisfait pas à ses obligations découlant du contrat conclu ou s'il n'y satisfait pas à temps ou comme il se doit, voire s'il y a des craintes bien fondées allant dans ce sens, ainsi qu'en cas de faillite ou de sursis de paiement du client ou en cas d'arrêt, de vente ou de liquidation de son entreprise, EU Car Import est en droit de suspendre l'exécution du contrat voire de résilier ledit contrat.

La créance relative à la partie du contrat déjà exécutée par EU Car Import ainsi que les dommages découlant de la suspension ou de la résiliation dudit contrat sont alors également exigibles sur-le-champ.

Article 12 – Litiges

Tous les litiges survenus entre les parties sont régis par le droit néerlandais. Ces litiges seront réglés par le tribunal du ressort d'Amsterdam.